



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

INSTANCE NATIONALE DE CONCERTATION AT/MP

UCANSS / DRP

23/11/2023

SOMMAIRE

01

ACTUALITÉS GÉNÉRALES DE LA BRANCHE AT/MP ET
POINT DE SITUATION SUR LA COG 2023-2027

02

RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA BRANCHE AT/MP

03

LE FONDS D'INVESTISSEMENT DANS LA PRÉVENTION
DE L'USURE PROFESSIONNELLE

04

POINT DE SITUATION SUR LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES RISQUES
PROFESSIONNELS

05

CAMPAGNES ET ACTIONS DE COMMUNICATION

01

ACTUALITÉS GÉNÉRALES DE LA BRANCHE AT/MP ET POINT DE SITUATION SUR LA COG 2023-2027

ACTUALITÉS DE LA BRANCHE AT/MP

- ✓ **Mise en œuvre des dispositions du PLFSS rectificatif 2023**: C2P, Fonds de prévention de l'usure professionnelle
- ✓ **Calendrier COG**
 - Fait : Vote des « 1ères orientations » des partenaires sociaux intégrant la transposition de l'ANI le 20 juillet dernier
 - En cours: Fiches détaillées COG partagées avec les partenaires sociaux
 - A venir: cadrage des moyens

LES PRINCIPAUX AXES DE LA FUTURE COG

Renforcer la prévention des risques professionnels pour la rendre plus efficiente

Prioriser les programmes nationaux de prévention des risques professionnels, adopter des approches spécifiques à celle des programmes nationaux pour certains risques et certains secteurs, garantir la performance et l'efficacité des moyens en prévention

Améliorer l'accès aux droits et l'accompagnement des assurés

Garantir la performance du processus de reconnaissance et réparation AT/MP, améliorer le fonctionnement du C2P pour un meilleur accès aux droits, développer l'accompagnement des salariés sur les risques AT/MP, contribuer à renforcer le dispositif de PDP de l'Assurance Maladie

Renforcer la relation de service aux entreprises

Renforcer le dispositif de Gestion de la Relation Client vers les entreprises, développer une stratégie numérique pour les risques professionnels, capitaliser sur les offres de service métier par taille d'entreprise, renforcer l'impact de la communication promotionnelle

Garantir le pilotage et la réalisation des services fondamentaux de la branche AT/MP

Garantir l'équilibre financier de la branche, la qualité et la fiabilité de sa gestion, réguler les dépenses d'indemnisation versées par la branche AT/MP, poursuivre l'amélioration du système d'information AT/MP

02

RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA BRANCHE AT/MP

LA SINISTRALITÉ: CONSTAT DE FORTS DÉCALAGES ENTRE LES RATIOS D'ÉVOLUTION 2021-2022 DES SALARIÉS ET DES SINISTRES

**Un accroissement
du nombre
des salariés
de 5.6%**

vs.

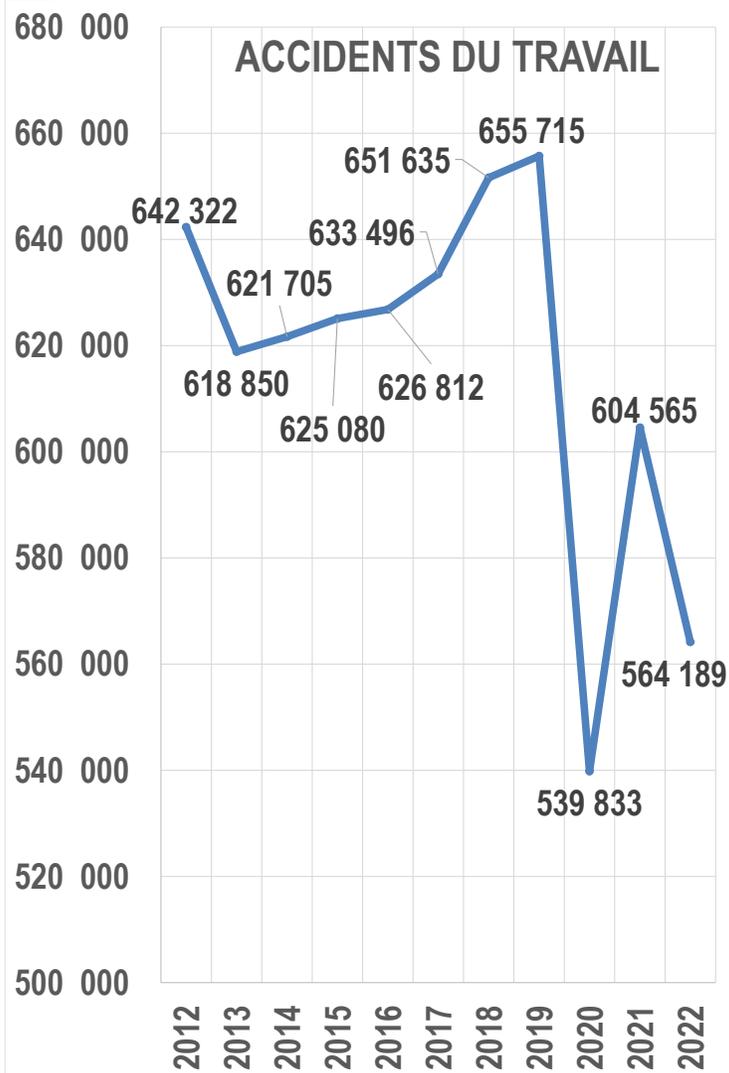
- Accidents du travail :
une diminution de 6.7%.
- Accidents de trajet :
une stagnation (+0.2%).
- Maladies professionnelles :
une diminution de 6.4%.

(sinistres en premier règlement d'une prestation en espèces)

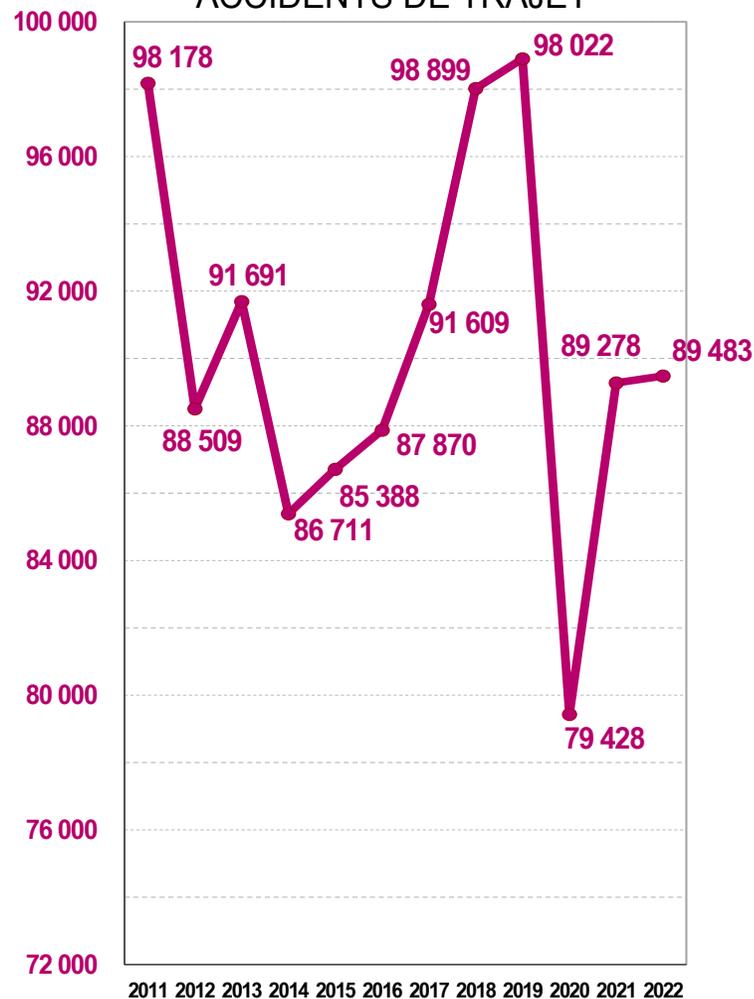
LA SINISTRALITÉ: VOLUMES D'AT / TR / MP RECONNUS

(SINISTRES EN PREMIER RÈGLEMENT D'UNE PRESTATION EN ESPÈCES)

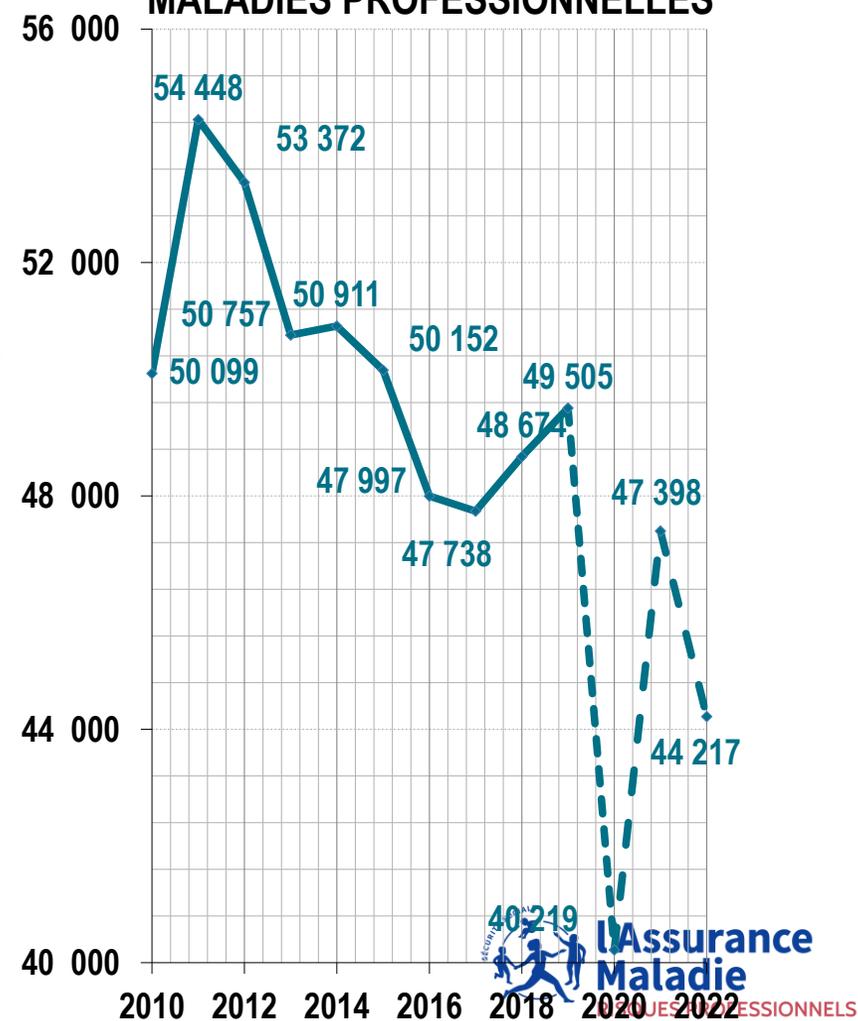
ACCIDENTS DU TRAVAIL



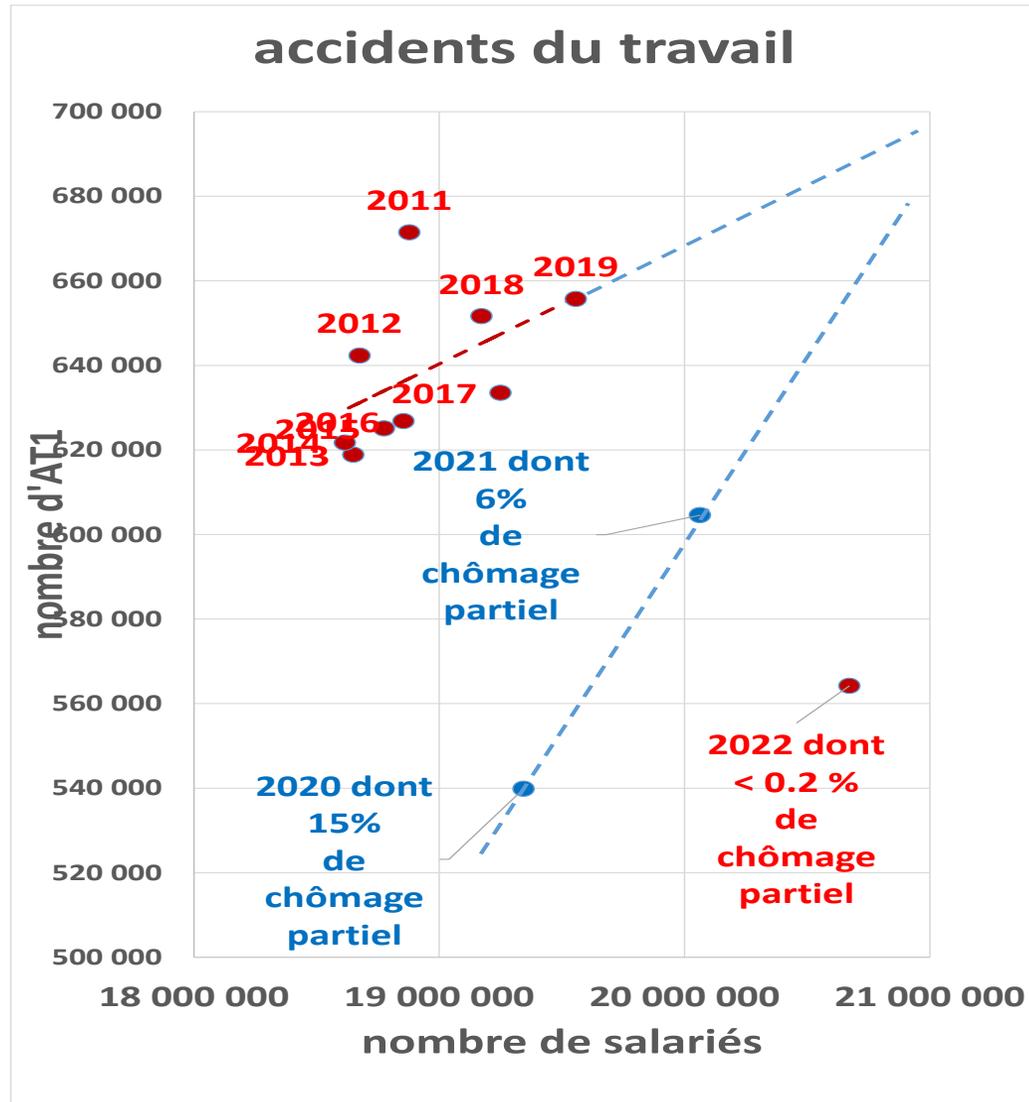
ACCIDENTS DE TRAJET



MALADIES PROFESSIONNELLES



DES DÉCROCHAGES MARQUÉS EN TENDANCES SUR LES TROIS RISQUES (AT, TJ, MP) – ILLUSTRATION SUR LES AT



PRÈS DE 9,5 MILLIARDS DE PRESTATIONS EN NATURE ET EN ESPÈCES

Tableau 26

Montants des prestations servies pour les années 2018 à 2022 (en M€) et évolution par rapport à l'année précédente

Année	PN		PE				Total (PN + PE)	
	Prestations en nature		Incapacité temporaire		Incapacité permanente			
	M€	% d'évo.	M€	% d'évo.	M€	% d'évo.	M€	% d'évo.
2018	992	-1,9%	3 191	7,0%	4 336	0,7%	8 519	2,7%
2019	944	-4,8%	3 446	8,0%	4 354	0,4%	8 745	2,6%
2020	872	-7,6%	3 650	5,9%	4 284	-1,6%	8 807	0,7%
2021	956	9,6%	3 846	5,4%	4 294	0,2%	9 096	3,3%
2022	937	-2,0%	4 084	6,2%	4 393	2,3%	9 413	3,5%

< 1Md €

≅ 4,1 Mds €

≅ 4,4 Mds €

≅ 9,4 Mds €

738 ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS RECENSÉS

Tableau 58 :

Dénombrement des décès suite aux accidents du travail

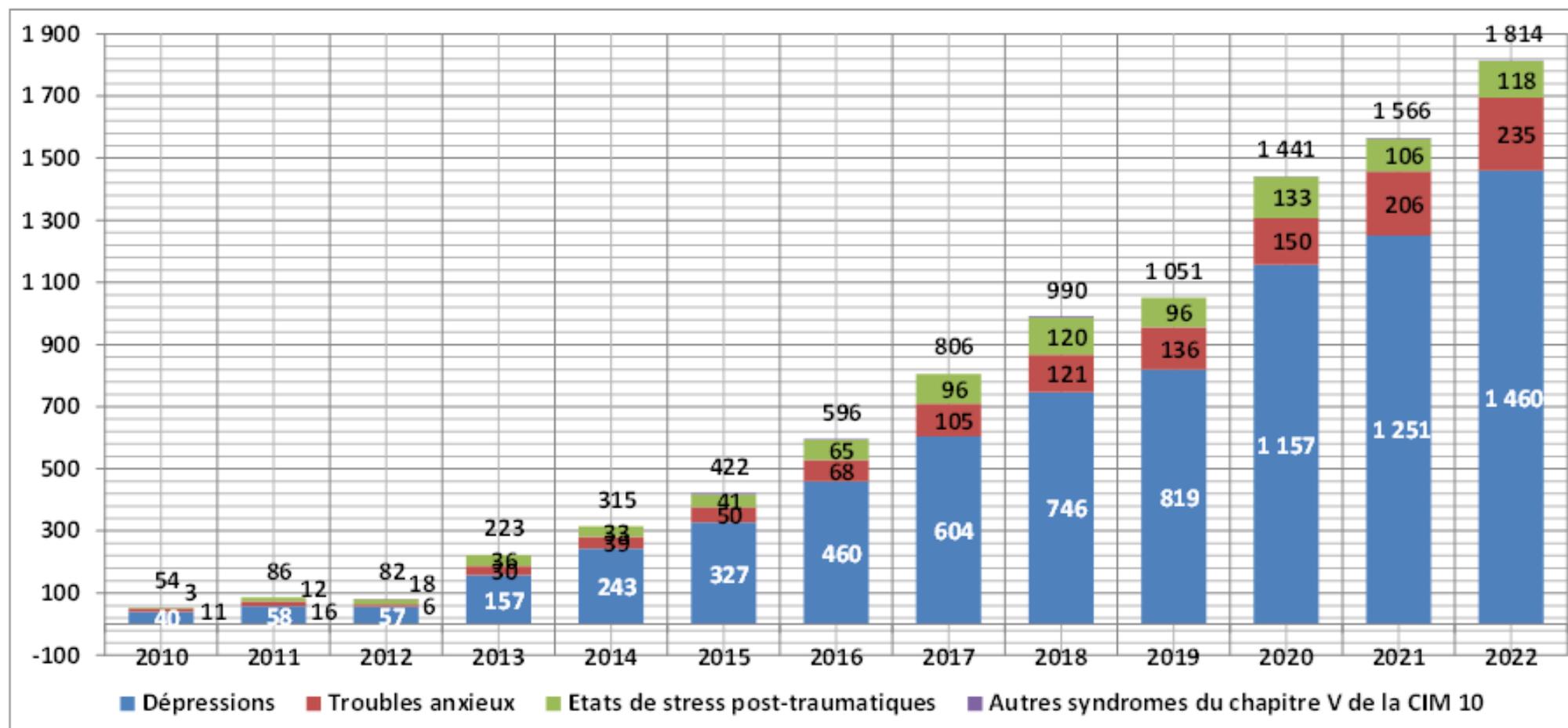
selon qu'ils sont liés au risque routier, à un malaise ou à un suicide - années 2019 à 2022

	2019		2020		2021		2022	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Risque routier	85	12%	55	10%	88	14%	96	13%
<i>dont malaises</i>	24	3%	25	5%	26	4%	32	4%
Malaises (hors routiers)	362	49%	314	57%	361	56%	421	57%
Suicides	38	5%	28	5%	38	6%	37	5%
Autres décès, ni rou- tiers, ni malaises/sui- cides	248	34%	153	28%	158	24%	176	24%
Décès AT non codés	0	0%	0	0%	0	0%	8	1%
TOTAL décès AT	733	100%	550	100%	645	100%	738	100%

LES AFFECTIONS PSYCHIQUES MP TOUJOURS À LA HAUSSE

Figure 87

Focus sur le chapitre V de la CIM 10 : nombres d'avis favorables des CRRMP relatifs à des affections psychiques de 2010 à 2022 selon les familles de syndromes



CONCLUSION

- **Constat : des évolutions marquées et trop synchrones sur les trois risques pour être expliquées par des évolutions favorables de la sinistralité.**
- **Analyse:**
 - les données relatives à la reconnaissance sont fiables (volumes, qualité de la prise en charge, taux de reconnaissance...) et tout à fait cohérentes avec la tarification.
 - Les données de sinistralité, elles, sont en rupture statistique et rendent imparfaitement compte des expositions réelles aux risques et de leurs évolutions.
 - Une situation comparable en Allemagne; une baisse des sinistres sur d'autres régimes
- Investigations en cours: des hypothèses en amont du processus de reconnaissance, notamment liées à l'utilisation des outils de déclaration (DSN, formulaires déclaratifs...) : une recherche approfondie autour des déclarations « incomplètes » (sans CMI/sans DAT), des évolutions d'activité économiques, le recours au télétravail ..
- **Conséquence: l'adaptation en conséquence des livrets CTN et des parties du rapport annuel consacrées à la sinistralité pour ces données 2022.**

Des corrections ultérieures pourront être fournies selon les résultats des investigations.

03

LE FONDS D'INVESTISSEMENT DANS LA PRÉVENTION DE L'USURE PROFESSIONNELLE

1. PRÉSENTATION DU FONDS

Textes de référence

- Loi n° 2023-270 du 14/04/2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023
- Décret n°2023-759 du 10/08/2023 relatif au FIPU et au C2P
- Décret n°2023-760 du 10/08/2023 portant application de l'article 17 de la loi du 14/04/2023

Éléments de calendrier

- Entrée en vigueur des décrets au 1^{er} septembre

Sauf concernant le recours à un applicatif dématérialisé en matière de formation professionnelle

1. PRÉSENTATION DU FONDS: CALENDRIER ET BUDGET DU FONDS

(art. R 221-9-1) Après avis du CNPST, la CAT/MP détermine les orientations qui encadrent l'attribution des financements FIPU.

La CAT-MP:

- approuve le budget annuel
- **approuve la répartition des crédits selon les usages du II de l'art. L.221-1-5**
- publie un rapport annuel sur l'utilisation des crédits
- **fixe les modalités de report des crédits non engagés au cours d'un exercice sur l'exercice suivant.**

Le budget prévisionnel: **30 M€ en 2023 et 200M€ en 2024**

Dispositions transitoires 2023

- Adoption des orientations pour les années 2023 et 2024 avant le 31/10/2023 (5 séances de travail réalisées à ce stade).
- Adoption du budget annuel pour les exercices 2023 et 2024 avant le 15/11/2023: **CATMP du 08/11/2023**
- Les orientations 2024 seront modifiables jusqu'au 30/05/2024 pour tenir compte de nouveaux accords de branche : prévoir une CATMP pour réviser ces orientations puis adopter le budget rectificatif.

Dispositions pérennes: La CATMP détermine, chaque année avant le 15 septembre, pour l'année à venir, après avis du CNPST, les orientations qui encadrent l'attribution des financements du FIPU

1. PRÉSENTATION DU FONDS: PÉRIMÈTRE ET RÉPARTITION DES FONDS

Pour prévenir **les risques ergonomiques**, à savoir: manutentions manuelles de charges; postures pénibles définies comme positions forcées des articulations; vibrations mécaniques

Le fonds pourra financer **3 catégories d'actions** :

1. Des actions de sensibilisation, de prévention (par ex., *actions couvertes par les subventions actuelles: équipements, prestations, formations*)
2. Des actions de reconversion et de formation des salariés (art. L6323-6- éligibles au CPF)
3. Des actions de prévention de la désinsertion professionnelle

3 destinataires de règlements sont susceptibles de recevoir des financements du FIPU:

1. Des entreprises
2. Des organismes professionnels de prévention des branches ayant conclu une convention avec la Cnam, et dans la limite de 5% du budget de l'organisme (30% pendant 2 ans pour un organisme nouvellement créé)
3. France Compétences

NB: Les financements attribués ne peuvent servir à prendre en charge des frais de personnel, à l'exception des frais de gestion afférents aux projets de transition professionnelle financés par le fonds (↔France Compétences), ainsi que des frais de personnel exclusivement dédiés aux actions de sensibilisation et de prévention prises en charge par le fonds.

3. LES ORIENTATIONS (EN COURS)

Pour le lancement du dispositif, la CAT/MP souhaite différencier l'allocation des moyens du FIPU de la manière suivante, pour le lancement du dispositif

Priorité 1 - les aides financières directes aux entreprises, selon 4 usages : subventions préventions, actions de sensibilisation, prise en charge de salaires de préventeurs, aménagements de postes de travail (action de prévention de la désinsertion professionnelle)

Au sein des aides aux entreprises, des points en cours d'étude:

sanctuarisation d'enveloppes selon les tranches d'effectifs,

priorisations sectorielles,

encadrement des sommes versées aux entreprises

encadrement des prises en charge de salaires de préventeurs



impacts sur les procédures et les outils début 2024

Priorité 2 – le financement de reconversions professionnelles, via France Compétences (pour l'action des commissions AT pro)

Priorité 3 – le financement d'une partie du budget des organismes de prévention des branches professionnelles

04

POINT DE SITUATION SUR LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

EN 2023, LA POURSUITE DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION NATIONAUX FOCUS TMS PROS E4

Une nouveauté pour TMS pros: **l'action E4, dont les objectifs sont:**

- **Objectiver** le niveau d'autonomie de l'établissement
- **Identifier** les leviers / freins utiles à la pérennisation de la démarche de prévention des TMS
- **Evaluer** du point de vue du préventeur la qualité/l'efficacité des mesures mises en œuvre par l'établissement.

L'action E4 se concrétise par un questionnaire sur le devenir de la démarche dans l'entreprise pour plus d'une centaine d'établissements (15% de la cible des établissements arrivés en étape 4 en saison 1)

FOCUS TMS PROS E4 DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS, DU POINT DE VUE DE L'ENTREPRISE

58% des chefs d'entreprises citent l'exigence de la CARSAT comme une des motivations à mettre en œuvre le programme (parmi ces 58%, 55% ont déclaré une démarche pré-existante)

En matière de démarche

Pour **76%** des établissements **la démarche de prévention des TMS se poursuit.**

Pour cet échantillon, il apparait que :

- **68%** déclarent que le pilote actuel a suivi une formation à la prévention des TMS
- **84%** impliquent leur représentants du personnel
- **74%** utilisent des indicateurs pour suivre la démarche (*la sinistralité étant citée dans 96% des cas*)

FOCUS TMS PROS E4 DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS, DU POINT DE VUE DU PRÉVENTEUR

- **Grâce à la démarche, 75%** des établissements ont pu dépister d'autres situations à risque :
 - **86%** avec d'autres outils,
 - **85%** ont réalisé des diagnostics complémentaires
 - **74%** ont mis en œuvre un **plan d'actions, parmi lesquels** :
 - Pour **95%**, le plan d'actions permet de réduire le risque (*82% estiment même que la réduction du risque est majeure*)
 - Pour **90%** le délai de mise du plan d'actions en œuvre est adapté
- **Pour les établissements dans lesquels la démarche se poursuit** :
 - Pour **67%** le degré d'autonomie en prévention constaté est « de niveau 4 » ce qui se traduit par un engagement de la direction, des ressources identifiées et des compétences maintenues,
 - Cependant, pour **75%** de ces établissements, des situations prioritaires (non traitées) persistent

LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS MORTELS

**Orientation COG: volonté d'investiguer
100% des accidents mortels**



Visite **CPAM/Carsat**
(offre de service), Enquête



mise en place de mesures
de prévention.



EPICEA



Fiche de
traitement
de problème
de
prévention

Mesure mise en place dès 2023 (juillet)

**Règle générale : coordination CPAM / Caisse régionale
préalable à toute visite et visite conjointe de principe**

Visite : contact sur place (établissement de rattachement de la victime).
Le préventeur et l'enquêteur (CPAM) informent l'employeur des conséquences de l'accident, de ses droits, de ses obligations, des attendus et des services rendus par les caisses.

Enquête :
Démarche du préventeur de la caisse régionale pour comprendre les causes de l'accident et définir les mesures de prévention adaptées

ABSENTÉISME EN ENTREPRISE : RAPPEL DES CAMPAGNES EN COURS

Ciblage :

- **Campagne 2022 : 421 établissements** à plus de **deux fois** le niveau d'absentéisme de leur secteur (NAF 3 uniquement) en 2021 ciblés avec suppression possible d'établissements par les régions;
- **Campagne 2023 : 896 établissements** atypiques avec +40% d'absentéisme sur une comparaison combinée NAF3/NAF5/code risque ont été ciblés. Les régions doivent en rencontrer les 2/3, soit près de 600 visites, entre septembre 2023 et janvier 2024.

ABSENTÉISME EN ENTREPRISE : BILAN INTERMÉDIAIRE DE LA CAMPAGNE 2022 A SEPTEMBRE 202

- **285 Etablissements retenus et visités** suite à analyse conjointe DRSM/CPAM/CARSAT. La plupart des exclusions est liée à un code NAF inadapté et seulement 7% des établissements ont refusé la visite.
- A l'issue de ces visites Résultats intégration TMS / RPS: **142 établissements ont intégré le programme national TMS PRO** et **25 un programme expérimental sur la prévention des RPS**. Les autres établissements restent suivis par la CPAM//DRSM/CARSAT et se sont, pour la plupart, engagés à mettre en place des plans d'action en 2023.
- **A l'issue de la visite à 6 mois de la CARSAT** on constate que :
 - *La CARSAT a été bien accueillie avec une note d'ambiance moyenne de 7,4/10*
 - **73% des établissements visités ont effectivement mis en place un plan d'action** suite à la visite initiale (soit national soit de leur propre initiative soit les deux) ;
 - *Ce plan d'action est jugé très pertinent par la CARSAT ($\geq 8/10$) dans 40% des cas et inefficace ($\leq 3/10$) dans seulement 3% des cas.*
 - *En outre on observe que **43% des établissements** déjà intégrés au programme TMS pro et ciblés dans l'action **ont franchi une étape** du programme à début août Tandis que 36% des établissement non inscrits ont déjà initié la démarche TMS Pro et 53% pour RPS.*

05

CAMPAGNES ET ACTIONS DE COMMUNICATION

1. PODCAST « LES PROS DU RISQUE » - OBJECTIFS

- Contribuer à la diffusion d'une culture de sécurité au travail, en expérimentant un nouveau média :
 - Sensibiliser le public aux risques professionnels et à l'importance de la prévention au travail ;
 - Explorer les solutions possibles à mettre en œuvre face à des situations dangereuses ;
 - Offrir aux auditeurs l'accès aux recommandations et conseils de nos experts en sécurité au travail.
- Valoriser le rôle de l'Assurance Maladie – Risques professionnels, acteur clé de la santé au travail à l'appui de nos campagnes



1. PODCAST « LES PROS DU RISQUE » - CIBLES & TONALITE

Le podcast « Les pros du risque » s'adresse :

- Au grand public
- Aux salariés
- Aux employeurs
- Aux professionnels de la sécurité au travail

- De la proximité à travers un récit personnel sur un ton intime, adapté au media
- Du professionnalisme avec l'interview d'un ingénieur-conseil qui apporte un point de vue expert sur les événements, cette typologie de risque et la manière de s'en prémunir
- 1ers thèmes abordés: les risques chimiques, les TMS et les chutes (de hauteur et de plain pied)

1. PODCAST « LES PROS DU RISQUE » - CIBLES & TONALITE

Découvrez les histoires d'Amélia, Hélène, Quentin et Rémi :



1. PODCAST « LES PROS DU RISQUE » - DIFFUSION & PROMOTION

Depuis début octobre, sur les principales plateformes :

- Spotify, Deezer, Podcast addict, Apple podcast, Google podcast, YouTube

En fin d'année 2023 :

- Un lancement en écho aux campagnes ATGM et Risques chimiques pros via nos media propriétaires et nos partenaires

En 2024, en fonction des résultats et en accompagnement de nouveaux épisodes :

- Un relais médiatique plus important pour encourager à l'abonnement

2. TUTOPREV - CONTEXTE

- Tutoprev' est une action de la branche AT/MP pour la prévention auprès des jeunes embauchés
- Les **nouveaux embauchés** ont deux fois plus d'accidents du travail que la moyenne des salariés
- Les **jeunes de moins de 25 ans** ont deux fois plus d'accidents du travail que la moyenne des salariés
- **La place centrale de la formation** : S'ils sont formés en lycée ou CFA, ils ont deux fois moins d'accidents du travail que ceux qui ne reçoivent pas de formation.

2. TUTOPREV' - DISPOSITIF

- **TutoPrev' Pédagogie** destiné aux enseignants :
 - Fiches sur situations à risques
 - Supports d'observation & d'analyse
 - Déclinés dans 8 secteurs d'activités
- **TutoPrev' Accueil** destiné aux entreprises de 12 secteurs d'activités

2. LA PROMOTION DU DISPOSITIF

- **Faire connaître** le dispositif TutoPrev'
- **Donner envie** d'utiliser les outils
- **Faire la preuve** de leur efficacité



➔ **Témoignages d'utilisateurs**

2. TUTOPREV' - VIDÉOS SPONSORISÉES ENSEIGNANTS

- Une **vidéo présentant la collection** (messages d'Inspecteurs de l'Education Nationale)
- Un témoignage du CFA de Colmar, avec des jeunes en **CAP installateurs sanitaires / chauffagistes**
- Un témoignage d'un Lycée professionnel de Perpignan avec des jeunes en formation de **Bac Pro Animation enfance et personnes âgées**
- Un témoignage dans un Lycée professionnel à Auxerre avec des jeunes en **BTS Maintenance Industrielle**

2. TUTOPREV' - VIDÉOS SPONSORISÉES ENTREPRISES

- Une **vidéo présentant la collection**
- Un témoignage de l'entreprise Fruh (installation thermique et sanitaire) sur **l'accueil des nouveaux embauchés**
- Un témoignage de Thyssenkrupp sur les **personnels en situation de handicap**
- Un témoignage d'Arcane constructions

2. TUTOPREV' - LA CAMPAGNE

- De juin à décembre
- Posts **LinkedIn** sponsorisés
- Relais réguliers sur nos **media propriétaires** et notamment à l'occasion des **Worldskills**

